



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

I. LES MESURES NATIONALES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

- Suppression de la taxe d'habitation et réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités territoriales
- Stabilité des dotations
- Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- Soutien de l'Etat à l'investissement local
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

II. LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES
2. LES RECETTES

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES
2. LES RECETTES

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES
2. LES RECETTES

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES
2. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2024
3. LES RECETTES

IV. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

- A. L'ENCOURS DE LA DETTE
- B. LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT
- C. LA STRUCTURE DE LA DETTE

V. LE BESOIN DE FINANCEMENT : L'EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNE



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

INTRODUCTION

Prévu par l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires des élus permettant de déterminer les priorités et de statuer sur l'évolution financière de la collectivité sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Calendrier budgétaire

Commission Finances	Conseil Municipal du DOB	Conseil Municipal du vote du budget
22 février 2022	Lundi 28 février 2022	Lundi 4 avril 2022

I. LES MESURES NATIONALES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

➤ **Suppression de la taxe d'habitation et réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités territoriales**

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2021, qui sera portée à 65 % en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

À titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de la taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- les communes perçoivent la part de la taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert ;
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de la taxe d'habitation ;
- pour les départements, la perte de la taxe sur le foncier bâti transférée aux communes est compensée par une fraction de TVA.

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse des collectivités. Une fraction de correction est mise en place pour neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères.



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

➤ Stabilité des dotations

Le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont mêmes en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021.

Ainsi, la DGF sera stable en 2022, à 26,8 milliards d'euros au total (18,3 milliards € pour le bloc communal et 8,5 milliards € pour les départements). Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

➤ Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Pour rappel, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 milliards d'euros en 2022.

Son automatisation consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfetures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles.

L'automatisation, qui a débuté avec certaines catégories de collectivités ou d'établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2021, concerne cette année toutes les collectivités et groupements qui avaient participé au plan de relance de 2009-2010. L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

➤ Soutien de l'Etat à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,11 milliards d'euros dans la loi de finances pour 2022, montant en hausse par rapport à 2021 :

- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €,
- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €,
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+ 337 millions € par rapport à 2021).

➤ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des taxes foncières est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre de l'année n-1 à novembre de l'année n : soit + 3,4 % (contre + 0,2 % en 2021).



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES

Les principales charges de la section de fonctionnement sont les suivantes :

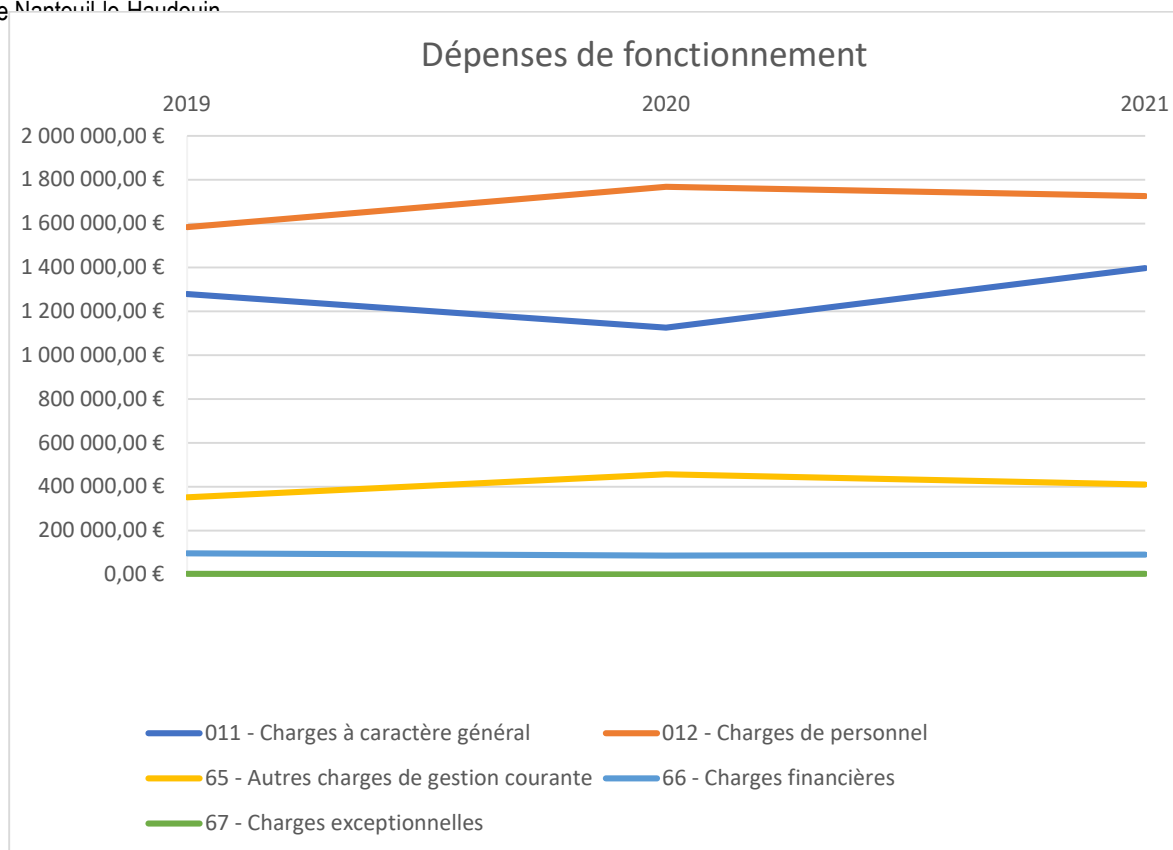
- charges à caractère général (011) : ce sont les dépenses courantes et récurrentes telles que l'énergie et l'eau, les fournitures scolaires, l'entretien de matériel et de terrain, les prestations de services extérieurs ou encore les manifestations et cérémonies ;
- charges de personnels (012) : ce sont les salaires, les cotisations et l'assurance statutaire ;
- autres charges de gestion courante (65) : elles correspondent aux indemnités des élus et à l'attribution de subventions aux associations ;
- charges financières (66) : ce sont les remboursements des intérêts d'emprunt ;
- charges exceptionnelles (67) : elles correspondent aux redevances à payer au concessionnaire ou au remboursement de trop perçu.

Charges de fonctionnement	2019	2020	2021
011 - Charges à caractère général	1 279 356,34 €	1 126 858,21 €	1 397 511,19 €
012 - Charges de personnel	1 583 850,21 €	1 768 314,85 €	1 725 231,24 €
65 - Autres charges de gestion courante	353 364,04 €	457 862,37 €	410 449,33 €
66 - Charges financières	97 150,59 €	86 637,90 €	90 282,69 €
67 - Charges exceptionnelles	3 954,12 €	668,87 €	2 693,63 €
TOTAL	3 317 675,30 €	3 440 342,20 €	3 626 168,08 €



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin



3. LES RECETTES

Les principales recettes de la section de fonctionnement sont les suivantes :

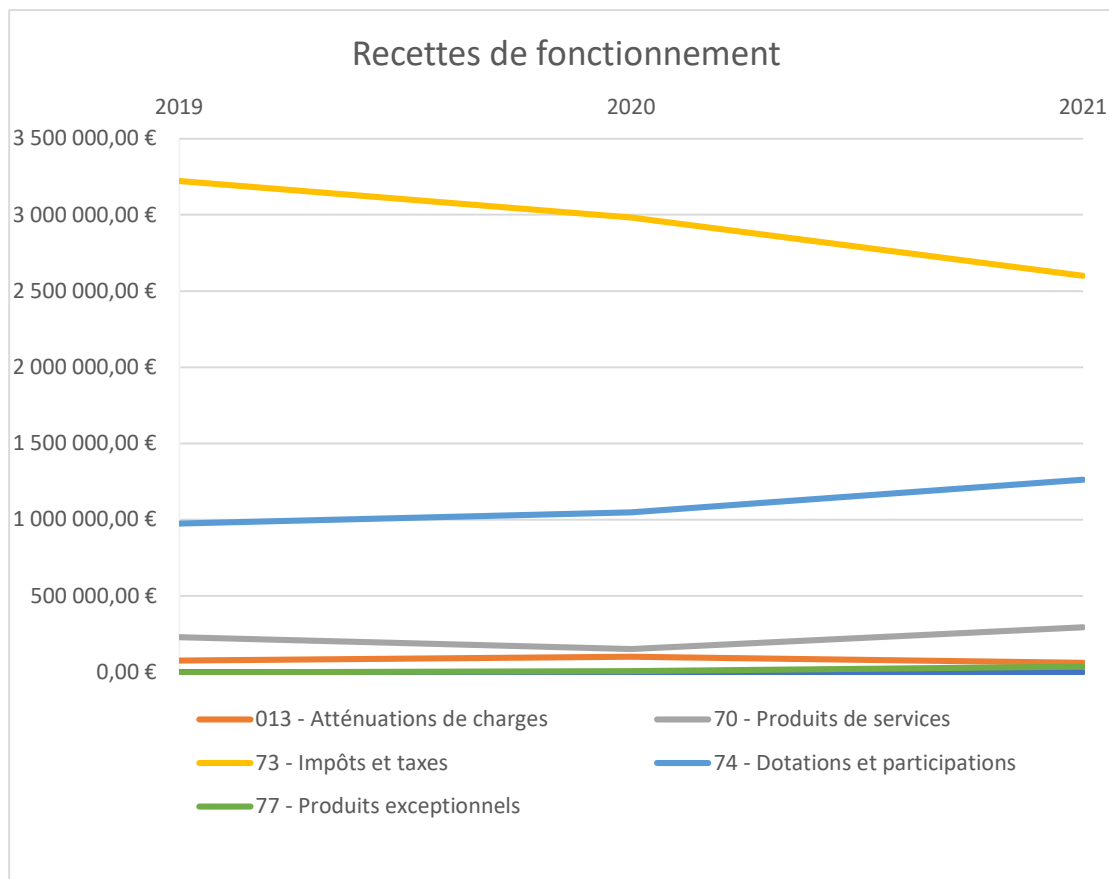
- l'atténuation des charges (013) : elle recouvre exclusivement les remboursements des rémunérations des agents en congé maladie ;
- les produits de service (70) : ils sont liés à la cantine scolaire, à la redevance d'occupation du domaine public ou encore aux concessions de cimetière ;
- les impôts et taxes (73) : ils sont composés majoritairement de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie, de la contribution économique territoriale mais également de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe sur l'électricité ;
- les dotations, participations et subventions (74) : elles regroupent essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Rurale, la Dotation Nationale de Péréquation, le FCTVA de fonctionnement, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les autres produits de gestion courante (75) : ils comprennent principalement les recettes issues des locations d'immeubles ;
- les produits exceptionnels (77) : il s'agit de remboursements suite à des sinistres ou des écritures d'ordre suite à la vente de biens.



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

Produits de fonctionnement	2019	2020	2021
013 - Atténuations de charges	75 894,75 €	103 234,40 €	62 425,74 €
70 - Produits de services	229 107,02 €	154 078,75 €	295 799,82 €
73 - Impôts et taxes	3 222 039,36 €	2 982 764,49 €	2 600 040,69 €
74 - Dotations et participations	975 069,83 €	1 049 132,79 €	1 263 496,28 €
75 - Autres produits de gestion courante	59 097,00 €	53 614,46 €	60 087,02 €
77 - Produits exceptionnels	76,77 €	7 347,22 €	38 480,99 €
TOTAL	4 561 290,71 €	4 350 176,95 €	4 320 335,52 €





Débat d'Orientation Budgétaire 2022

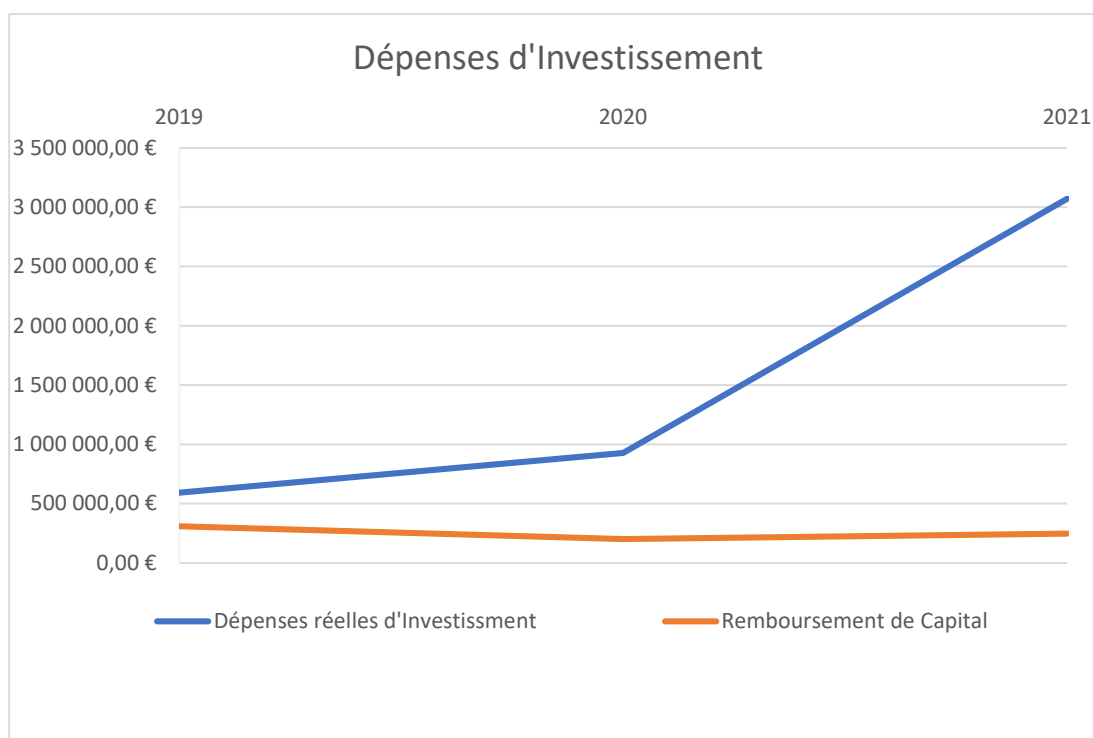
Ville de Nanteuil-le-Haudouin

C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3. LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement varient d'une année à l'autre puisqu'elles représentent l'aboutissement des grands projets menés.

	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement	592 743,03 €	927 857,16 €	3 072 669,87 €
Remboursement de capital	310 801,35 €	201 415,72 €	247 084,58 €



En 2021, les dépenses d'investissement ont concerné essentiellement :

- **Voirie et aménagements urbains**
 - Installation de la fibre (2/3)
 - Voirie rue des Pavillons
 - Aménagements de carrefours
 - Travaux d'éclairages publics

- **Bâtiments municipaux**
 - Construction de l'école maternelle
 - Aménagement de la nouvelle médiathèque



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

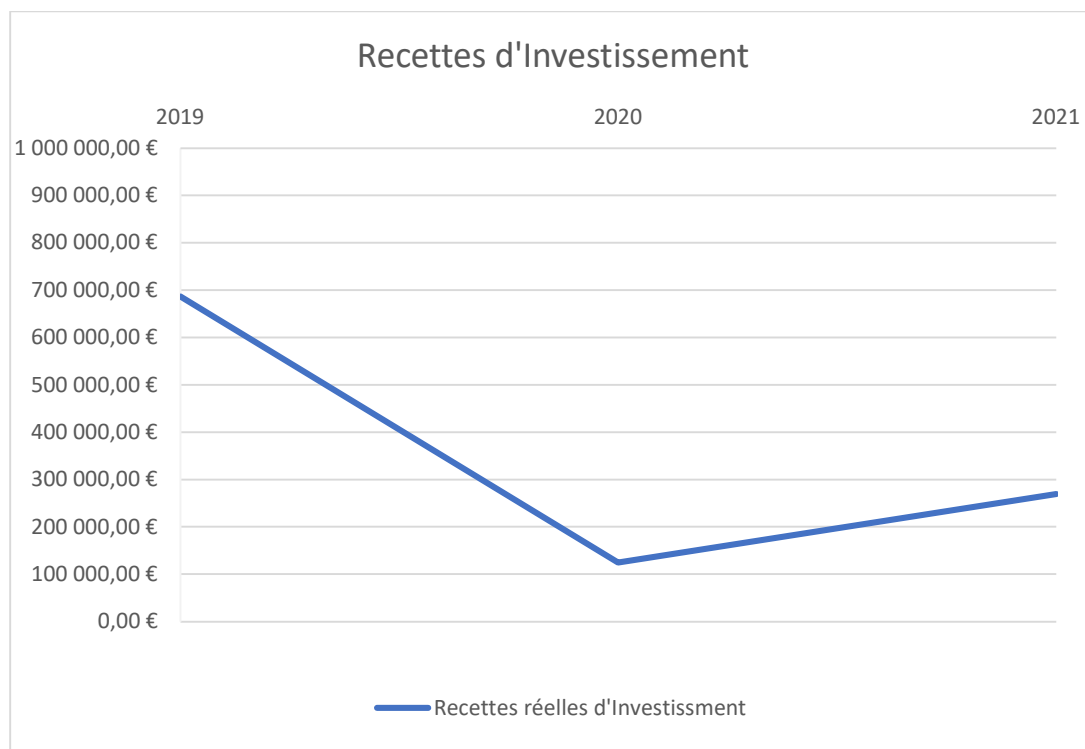
Ville de Nanteuil-le-Haudouin

4. LES RECETTES

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics (les principaux partenaires de la commune sont l'Etat et le Conseil Départemental),
- le FCTVA reversé par la préfecture et calculé sur la base des dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice précédent (le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % des dépenses éligibles),
- la taxe d'aménagement due en matière d'urbanisme,
- l'emprunt.

	2019	2020	2021
Recettes réelles d'investissement (sans emprunt)	687 169,75 €	125 192,93 €	268 994,76 €





Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

C. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3. LES DEPENSES

En 2022, il est envisagé de réduire sensiblement les dépenses par rapport à l'année précédente afin de préserver l'autofinancement communal.

Ainsi, la commune s'orienterait vers une baisse des dépenses du chapitre 011.

Quant au chapitre 012, le niveau de la masse salariale serait maintenu malgré les prévisions de recrutements.

En effet, le départ de deux agents permettra de renforcer certains services dont le service culturel et le service de la police municipale.

Concernant le chapitre 65, la municipalité souhaite maintenir le niveau de subvention attribué aux associations. Pour rappel, en 2021, le montant versé aux associations était de 42 000,00 €, hors COS et CSPV. Ce dernier s'était vu attribué une subvention d'un montant de 182 500,00 €, et le COS, une subvention d'un montant de 26 000,00 €.

Quant à la subvention relative à la classe de découverte, elle sera en légère hausse en raison de l'absence d'attribution de subvention en 2021.

Le chapitre 66 connaîtra une augmentation suite à la contractualisation de l'emprunt finançant le projet de l'école.

4. LES RECETTES

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature.

En 2022, les recettes de fonctionnement devraient évoluer légèrement à la baisse.

En effet, concernant les dotations de l'Etat, la DGF a tendance à diminuer, conformément au tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021
DGF	853 000,00 €	883 000,00 €	808 000,00 €

Il conviendrait donc de prévoir en 2022 une diminution du montant attribué par rapport à celui inscrit en 2021.

Concernant les impôts et taxes, les recettes devraient rester stables. Il n'est pas envisagé de revoir les taux d'imposition. Les montants inscrits au budget 2022 seraient identiques à ceux de 2021.

Pour rappel, les taux votés et sommes perçues les trois dernières années sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	19,65 %	19,65 %	0
Taxe foncière bâtie (26,36% + 21,54%)	26,36 %	26,36 %	47,90 %
Taxe foncière non bâtie	61,55 %	61,55 %	61,55 %
Impôts	2 539 000,00	2 608 000,00	2 607 000,00

Quant à la recette issue de la taxe additionnelle aux droits de mutation, elle constitue une recette fluctuante dépendant du marché local de l'immobilier. Par prudence, elle n'évoluera pas par rapport à 2021.

	2019	2020	2021
Taxe additionnelle aux droits de mutations	36 167,00 €	47 813,53 €	42 838,29 €

Le chapitre 70 devrait connaître une légère baisse suite au transfert du portage des repas au CCAS, ainsi qu'à l'appel des baux ruraux sur une année au lieu de cinq années.

En outre, afin de préserver le pouvoir d'achat des nanteuillaises et nanteuillais, il n'est pas envisagé en 2022 une augmentation des tarifs liés aux services municipaux.

Enfin, concernant le chapitre 75, il aura tendance à augmenter légèrement suite à la location d'une partie du cabinet médical.

D. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4. LES DEPENSES

En 2022, les grands projets d'investissement à lancer seraient les suivants :

- **BATIMENTS**
 - Poursuite des travaux des écoles
 - Travaux d'aménagement de la médiathèque
 - Etudes d'aménagement de l'ancien Intermarché
 - Acquisition de la maison de maître
 - Etudes pour la réhabilitation de la maison de maître
 - Remplacement du chauffage de la mairie



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

- **CIMETIERE**
 - Installation de colombarium et reprise de concessions

- **SPORT**
 - Aménagement de terrains de pétanque
 - Mise en place de clôtures et d'un portail pour le terrain de football
 - Création d'un parcours sportif

- **SCOLAIRE**
 - Acquisition de nouveaux mobiliers

- **URBANISME**
 - Révision du plan local d'urbanisme

- **VOIRIE**
 - Travaux d'installation du réseau à Très Haut Débit
 - Acquisition du terrain appartenant aux conjoints Presson

Le montant des travaux d'investissement pour 2022 serait en augmentation. Le financement de ces projets se ferait par l'excédent de fonctionnement et d'investissement issu de l'année 2021 ainsi que par l'attribution de subventions à la commune par différents organismes financiers.



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

5. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2024

Plan Pluriannuel d'investissement 2022 - 2024					
2022		2023		2024	
Ecole maternelle	5 544 000,00 €	Ecole fin des travaux	1 386 000,00 €	Voirie rue de Crépy	450 000,00 €
Nouvelle médiathèque	375 000,00 €	Enfouissement des réseaux rue de Crépy	Attente devis SE60	Sente piétonne & piste cyclable rue Beaugregard	400 000,00 €
Etudes aménagement ancien Intermarché	10 000,00 €	Aménagement ancien Intermarché 1/2	500 000, 00 €	Aménagement ancien Intermarché 2/2	500 000,00 €
Acquisition maison de maître 1/2	143 000,00 €	Acquisition maison de maître 2/2	105 000,00 €	Travaux stade	1 000 000,00 €
Etudes réhabilitation maison de maître	30 000,00 €	Réhabilitation maison de maître 1/2	700 000,00 €	Réhabilitation Maison de maître 2/2	700 000,00 €
Columbarium & reprise de concessions	23 000,00 €	Chauffage de l'église	130 000,00 €	Cuisine école	250 000,00 €
Aménagement de terrains de pétanque	30 000,00 €	Travaux de voirie place de Verdun	400 000,00 €		
Mise en place de clôtures et portail au terrain de football	65 000,00 €	Aménagement parking – terrain Presson	150 000,00 €		
Création d'un parcours sportif	80 000,00 €				
Acquisition de nouveaux mobiliers scolaires	10 000,00 €				
Révision du PLU	40 000,00 €				
Travaux d'installation du réseau très haut débit	270 000,00 €				
Acquisition terrain Presson	130 000,00 €				
Remplacement chauffage mairie	90 000,00 €				



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

6. LES RECETTES

En 2022, les recettes d'investissement s'orienteraient vers une légère augmentation par rapport à l'année dernière.

Les subventions devraient connaître une évolution suite à la préparation de plusieurs dossiers de subvention concernant les projets d'investissement de l'année 2021.

Les recettes liées à la taxe d'aménagement pourraient augmenter en raison de la modification à la hausse du taux par délibération du Conseil Municipal du 08 novembre 2021 (taux de 5% au lieu de 1% sur l'ensemble des zones industrielles et OAP).

Quant au FCTVA, qui dépend du montant des investissements financés par la commune l'année précédente, il devrait évoluer à la hausse.

VII. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

D. L'ENCOURS DE LA DETTE

Suite au recours à l'emprunt en 2021 afin de financer les travaux d'extension de l'école, la commune présente un niveau d'endettement de 6 617 152,55 €.

La dette par habitant (4 334 h.) augmente avec 1 527 € par habitant au 1^{er} janvier 2022 contre 555 € au 1^{er} janvier 2021 (pour information, la moyenne de la strate est de 875 €).

A la clôture de l'exercice 2021, le montant du remboursement de l'annuité des emprunts était de 247 084,58 €, et de 337 367,27 € si on inclut les intérêts. En 2022, le montant du remboursement de capital sera de 375 000,00 €.

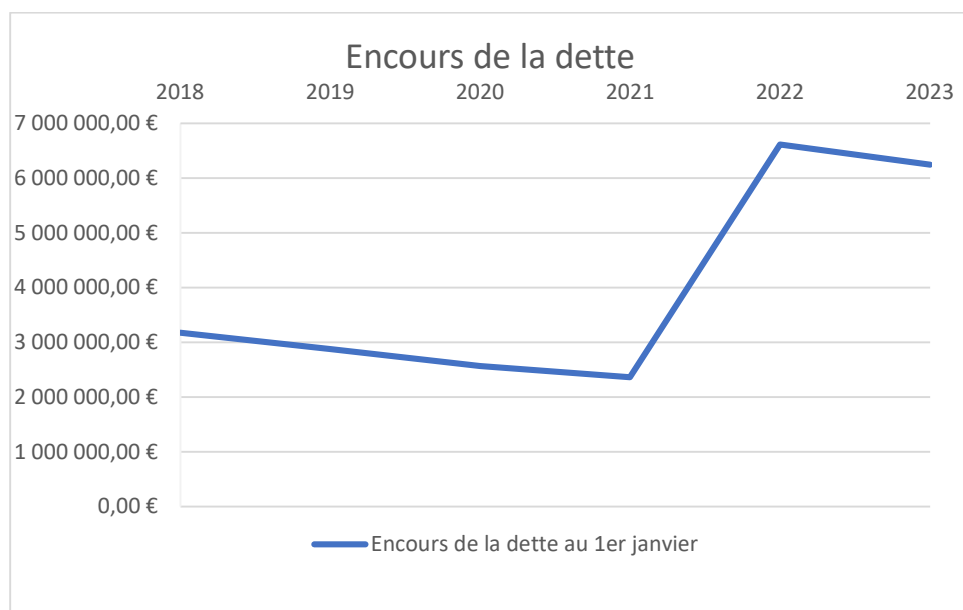
Aucun emprunt ne sera contracté en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 1er janvier	3 175 654,48 €	2 876 164,15 €	2 565 362,80 €	2 363 947,09 €	6 617 152,55 €	6 243 212,56 €



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin



E. LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le ratio de désendettement se calcule en divisant le montant total de la dette par l'excédent de fonctionnement généré à la clôture de l'exercice. Il s'exprime en années (théorique) qu'il faudrait pour rembourser le stock de dette si la collectivité y consacrait tout l'autofinancement brut dégagé.

Ainsi, la commune mettrait 10 ans pour solder l'ensemble de ses emprunts.

Pour information :

- de 1 à 8 ans (zone verte) : l'endettement est correctement calibré à la capacité d'épargne ;
- de 8 à 15 ans (zone orange) : la solvabilité est moins bonne, l'autofinancement brut est un peu insuffisant par rapport au stock de dette ;
- au-delà de 15 ans (zone rouge) : l'endettement est trop important par rapport à la capacité d'autofinancement brut.

La commune peut se prévaloir d'un ratio de désendettement correct compte-tenu de la contractualisation récente d'un emprunt.



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Ville de Nanteuil-le-Haudouin

F. LA STRUCTURE DE LA DETTE

Objet de l'emprunt	Partenaire financier	Date d'obtention	Capital emprunté	Taux	Durée en mois	Dernière annuité	Capital restant dû
Travaux école maternelle	Dexia	27/03/2003	150 000,00 €	2,404 %	240	2024	22 500,00 €
Travaux école mat. / Trottoirs & voirie	Dexia	03/04/2003	460 000,00 €	4,460 %	360	2033	270 413,30 €
Place de la république	Dexia	20/06/2007	1 227 000,00 €	4,090 %	360	2036	789 140,12 €
Acquisition ancienne gendarmerie	Dexia	06/12/2006	590 000,00 €	3,774 %	240	2027	134 046,08 €
Place de la république	Dexia	16/10/2007	1 000 000,00 €	4,900 %	240	2027	391 414,96 €
Voirie logements conventionnés	La Banque Postale	22/01/2015	1 000 000,00 €	1,960 %	180	2030	549 999,91 €
Ecole maternelle reconfig. Extension	Crédit Agricole	03/09/2021	4 500 000,00 €	0,870 %	300	2046	4 459 638,18 €

Total restant dû : 6 617 152,55 € **Taux moyen :** 3,208% **Durée moyenne :** 274 mois

VIII. LE BESOIN DE FINANCEMENT : L'EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNE

L'épargne brute constitue l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée à la couverture des dépenses d'investissement et prioritairement au remboursement de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'investissement une fois la dette payée.

Au 31 décembre 2021, l'épargne brute de la commune s'élevait à 694 000€, et l'épargne nette à la somme de 447 000€.

Pour 2022, l'épargne brute de la collectivité serait de 550 000€. Quant à son épargne nette, elle est prévisionnée à la somme de 175 000€.

L'excédent de fonctionnement 2021 viendra compléter l'épargne nette de la ville, lui permettant de rembourser ses dettes et d'investir dans les différents projets mentionnés ci-dessus.

Pour conclure, le budget 2022 sera établi selon les orientations suivantes :

- diminution des dépenses de fonctionnement,
- poursuite des investissements communaux,
- maintien des taux d'impositions.